

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
19656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Subventions à des associations agissant en direction de la Jeunesse.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a renouvelé son aide en fonctionnement et en investissement pour le financement d'actions conduites par des associations en direction des jeunes.

Les associations jeunesse du département, ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement.

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte-rendu d'activité de l'année antérieure.

La subvention est évaluée au regard de la politique départementale jeunesse : l'implication des jeunes doit être valorisée, de même que les actions mises en place, et les projets doivent respecter les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (accès à l'emploi, aux loisirs et à l'éducation civique).

Pour la 3^{ème} répartition des crédits de subvention de 2019, il convient de se prononcer sur les demandes de fonctionnement et d'investissement présentées pour la mise en place de 19 projets conduits par 17 associations situées sur le département.

Les répartitions proposées pour chacune de ces demandes sont annexées au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

